



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Procès-verbal à publier

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hugues RALUY, Président.

Étaient Présents :

M. Hugues RALUY, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Claire BESNIER, Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Olivia NADREAU, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, Mme Nathalie GURGET GREY, représentante des Restaurants du Cœur, Mme Anne DUMAISNIL, représentante du Secours Catholique, M. Pierre MERIAUDEAU, représentant de Addictions Alcool Vie Libre, M. Yves FOUCAULT, représentant de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, M. Alain GIGOU, M. Michel BURDIN, représentants de Générations Mouvement,

formant la totalité des Membres en exercice,

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

M. Danick GILLET est élu Secrétaire de séance,

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 22.06.2026

Le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2026 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il sera signé par Monsieur le Président et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles

Demande d'une aide financière – décision individuelle

(Délibération n°202606DLAS16)

Demande d'une aide financière – décision individuelle

(Délibération n°202606DLAS17)

Réseau Social d'Aides à la Personne (RESO'AP)

M. le Président rappelle que l'association RESO'AP œuvre au développement de services à la personne par l'accompagnement des personnes hors domicile. Elle intervient pour favoriser l'autonomie des personnes par une aide à la mobilité. Ce dispositif s'adresse à toutes les personnes (personnes âgées, isolées, personnes en insertion socio-professionnelle, etc...) qui rencontrent des difficultés de mobilité ou d'isolement social et géographique...

Nous avons souhaité savoir si la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pourrait étudier la mise en place d'une aide financière destinée aux administrés adhérents de RESOAP, soit sous la forme d'une participation à leur cotisation annuelle, soit sous la forme d'un soutien aux frais de déplacement engagés dans le cadre de l'utilisation de ce service.

Une telle mesure contribuerait à faciliter l'accès de nos administrés les plus fragiles à cette solution de mobilité solidaire et à renforcer leur autonomie. Mme Claire BESNIER, vice-présidente de la Communauté de Communes indique que la Communauté de communes verse chaque année une subvention de 1 500 € à l'association RESO'AP. En revanche, elle précise que la Communauté de communes ne dispose pas de la compétence lui permettant d'accorder une aide financière directement aux administrés.

Charte de bon usage et d'entretien du 9 places

(Délibération n°202606DLAS18)

M. le Président soumet le projet de charte de bon usage et d'entretien du 9 places à l'approbation du Conseil d'Administration. Cette charte encadre l'utilisation du véhicule 9 places mis gratuitement à disposition des bénéficiaires dans le cadre de leurs déplacements vers les restaurants du Cœur, vers le Secours Populaire. Ce service, organisé et financé par le CCAS, s'inscrit dans une démarche de solidarité et d'entraide. Afin de garantir son bon fonctionnement, sa pérennité et le respect des conditions d'hygiène, de sécurité et de convivialité, il apparaît nécessaire de formaliser les règles d'utilisation du véhicule ainsi que les engagements des usagers au sein d'une charte.

Cette charte précise notamment les règles de comportement à bord du véhicule, les obligations de respect des horaires, les consignes d'hygiène et de propreté, ainsi que l'organisation du nettoyage partagé entre les bénéficiaires.

Banquet des Aînés Besséens du 12 avril 2026 : bilan financier

M. le Président présente les dépenses réalisées lors de l'organisation du banquet de 2026. Il convient de préciser que ce bilan a été impacté par le rachat de denrées alimentaires, à la suite du vol survenu à la salle Pléiade, afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Goûter des Aînés Besséens du 08 décembre 2026 : animation

(Délibération n°202606DLAS19)

M. le Président propose aux membres du Conseil d'Administration divers spectacles pour l'animation du goûter des Aînés Besséens du mardi 08 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de retenir le spectacle « Le Delphine Show Cabaret » (chansons, tableaux dansés, participation du public, magie) pour un montant de 1 480 euros (toutes charges comprises).

Enquête de satisfaction : portage de repas à domicile

M. le Président fait présenter le bilan de l'enquête de satisfaction annuelle sur le portage de repas à domicile qui s'est déroulée en juin 2026.

Centre de loisirs : mise à disposition du 9 places

(Délibération n°202606DLAS20)

Le CCAS met habituellement à disposition le véhicule 9 places auprès des associations besséennes, moyennant une participation fixée à 0,20 euro par kilomètre parcouru.

Mme BESNIER Claire, Présidente du centre de loisirs, sollicite à titre exceptionnel la gratuité de la mise à disposition du véhicule 9 places dans le cadre des activités menées par le Centre aéré qui sera ouvert du 06 au 31 juillet 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du véhicule 9 places au profit du Centre aéré pour la période du 06 au 31 juillet 2026.

- Nombre de votants : 13
- Pour : 7 voix
- Contre : 1 voix
- Abstentions : 5 voix

Informations diverses

* M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration que M. BURDIN Michel et Mme NASLÉ sont allés à l'assemblée générale de la **Mission Locale Sarthe Nord**, à Mamers, jeudi 25 juin. Mme Isabelle LOISEAU, directrice de la Mission Locale Sarthe Nord nous explique que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation. Le parcours d'appui et d'orientation (PAO) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'un premier accompagnement pour faire le point sur leur situation et construire progressivement leur projet. Il permet de bénéficier d'un suivi personnalisé pour lever les freins du quotidien, retrouver une dynamique positive et envisager l'avenir plus sereinement. Particulièrement mobilisé pour les jeunes qui ne peuvent pas s'inscrire auprès de France Travail, il constitue souvent une première étape vers l'insertion. Le parcours contractualisé

d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est dans le cadre de référence de l'accompagnement proposé aux jeunes de 16 à 25 ans. Construit avec le jeune, il définit des objectifs adaptés à ses besoins, ses compétences et ses aspirations. Grâce à des rendez-vous réguliers et des actions personnalisées, il accompagne chaque jeune dans ses démarches vers l'emploi, la formation et l'autonomie, tout en sécurisant les différentes étapes de son parcours.

En 2025, la Mission Locale Sarthe Nord a accompagné 1 610 jeunes (dont 595 jeunes accueillis pour la 1^{ère} fois en 2025) aux profils variés. Majoritairement âgés de 18 à 21 ans, ils sont autant de jeunes femmes que de jeunes hommes à pousser la porte de la structure. Plus de 7 jeunes sur 10 n'ont ni emploi, ni formation, ni études. Un jeune sur deux est peu ou pas qualifié, près de 40% ne disposent d'aucun moyen de transport et plus des deux tiers vivent encore chez leurs parents. Ces constats illustrent les freins auxquels sont confrontés de nombreux jeunes du territoire rural : mobilité, accès à l'emploi, logement ou formation.

* Pour faire suite à l'arrêt de l'activité bénévole de M. BURDIN Michel, qui assurait les navettes pour les Restos du Cœur et le Secours Populaire, une annonce a été diffusée afin de rechercher de nouveaux bénévoles. Cette démarche a permis d'accueillir deux nouvelles personnes : M. LAUTRU Guy et son épouse, Lydia, qui ont accepté de s'investir dans cette mission.

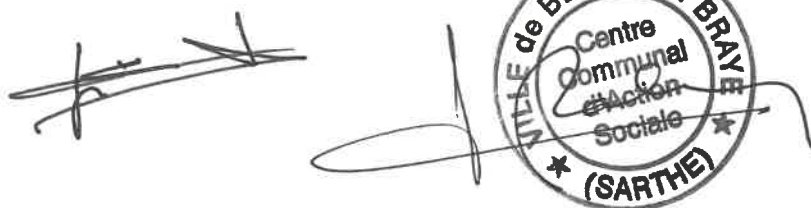
* Présentation de l'exécution budgétaire (dépenses et recettes) du CCAS à mi-exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 06 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,
Danick GILLET

Le Président,
Hugues RALUY



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr : 07 juillet 2026